

Les immatriculations de véhicules neufs en PACA au premier trimestre 2019

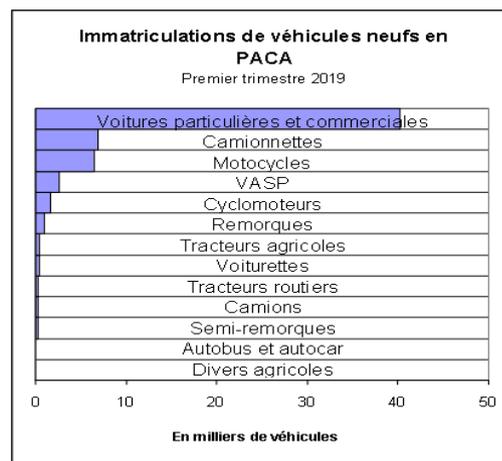
Le marché des véhicules neufs est dominé par les voitures particulières et commerciales (un tiers des immatriculations au premier trimestre 2019), qui marquent légèrement le pas par rapport au premier trimestre 2018. Mais la hausse des immatriculations des deux roues motorisés et des véhicules spécialisés maintient une croissance modérée de l'ensemble (+1,7 %). L'essor des immatriculations hybrides et surtout électriques se poursuit et limite la hausse des émissions conventionnelles moyennes de CO2.

Un démarrage en douceur, tiré par les deux roues motorisés

Au premier trimestre 2019, 60 547 véhicules routiers neufs ont été immatriculés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 1,7 % d'immatriculations de plus qu'au premier trimestre 2018.

Les ventes de voitures particulières et commerciales (VP) représentent la plus grande partie (66 %) des immatriculations, mais sont en légère baisse (-1,6%) par rapport au premier trimestre 2018. Cette diminution est compensée par la bonne tenue, sur la même période, des véhicules spécialisés (+6,6 %) et surtout des deux-roues motorisés (+13,0 % pour les motocycles et +43,8 % pour les cyclomoteurs) qui confirment ainsi leur embellie de 2018.

Les autres variations sont peu significatives en volume.



Répartition des immatriculations

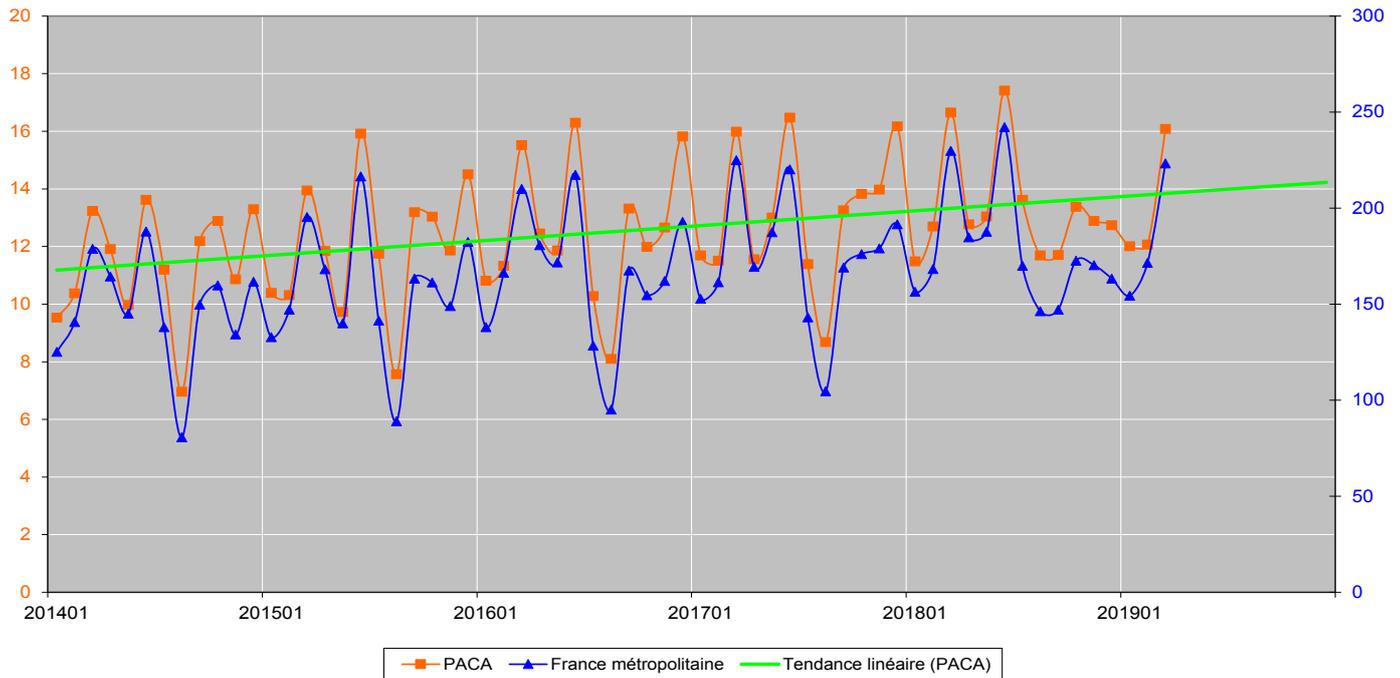
	T1 2019	T1 2018	Variation
Divers agricoles	73	52	40,4%
Autobus et autocar	162	118	37,3%
Voiturettes	232	298	-22,1%
Tracteurs routiers	327	383	-14,6%
Camions	331	277	19,5%
Semi-remorques	387	306	26,5%
Tracteurs agricoles	397	335	18,5%
Remorques	931	974	-4,4%
Cyclomoteurs	1 622	1 128	43,8%
Véhicules automoteurs spécialisés (VASP)	2 554	2 396	6,6%
Motocycles	6 486	5 741	13,0%
Camionnettes	6 890	6 715	2,6%
Voitures particulières et commerciales	40 155	40 826	-1,6%
Total	60 547	59 549	1,7%

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les immatriculations des voitures particulières rattrapent lentement leur retard

Au premier trimestre 2019, 40 155 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans la région, contre 40 826 au premier trimestre 2018, soit une baisse de -1,6 %, à comparer au recul de 1,0 % à l'échelon national. Le marché peine à rattraper le retard pris au dernier trimestre 2018, même si les chiffres sont revenus à un ordre de grandeur plus habituel.

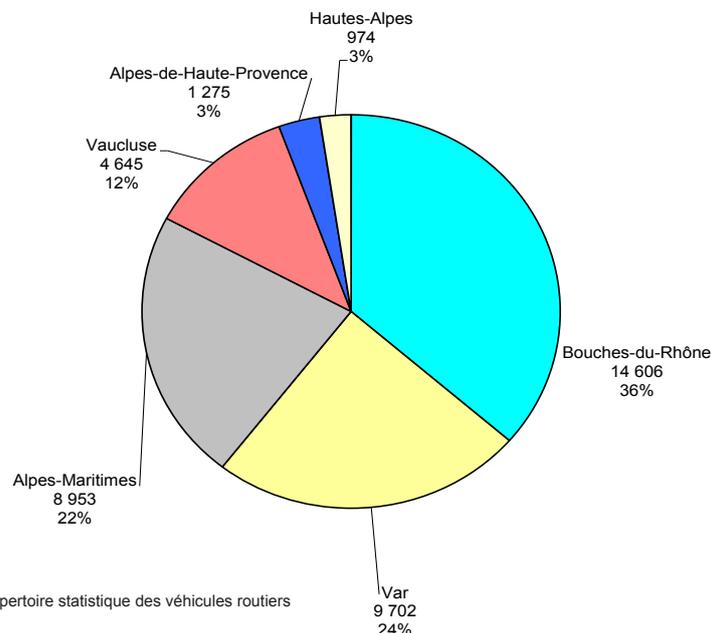
Immatriculations mensuelles de VP neuves
(en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les Bouches-du-Rhône représentent toujours plus du tiers des ventes, pour un peu moins d'un quart dans le Var et les Alpes-Maritimes. Ces proportions restent stables mois par mois et trimestre par trimestre.

Répartition des immatriculations de VP par département au premier trimestre 2019

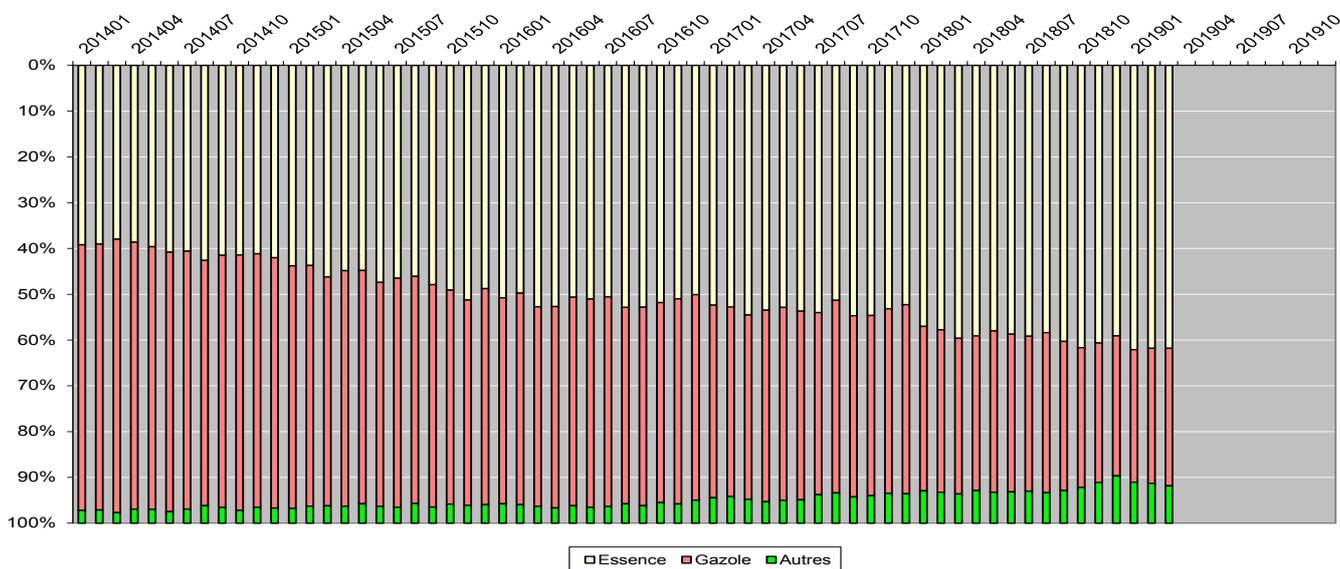


Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

La part des énergies non fossiles se maintient

Comme le montre le graphique suivant, la part des autres types de motorisation, après avoir atteint 10 % en décembre, redescend aux alentours de 9 % sur les trois premiers mois (8,2 % fin mars). C'est tout de même bien mieux que l'année précédente (6,4 % à fin mars). Avec près de 1.300 véhicules vendus au premier trimestre, la vente de véhicules électriques fait mieux qu'au trimestre précédent et se maintient au-dessus du seuil des 1 000 immatriculations.

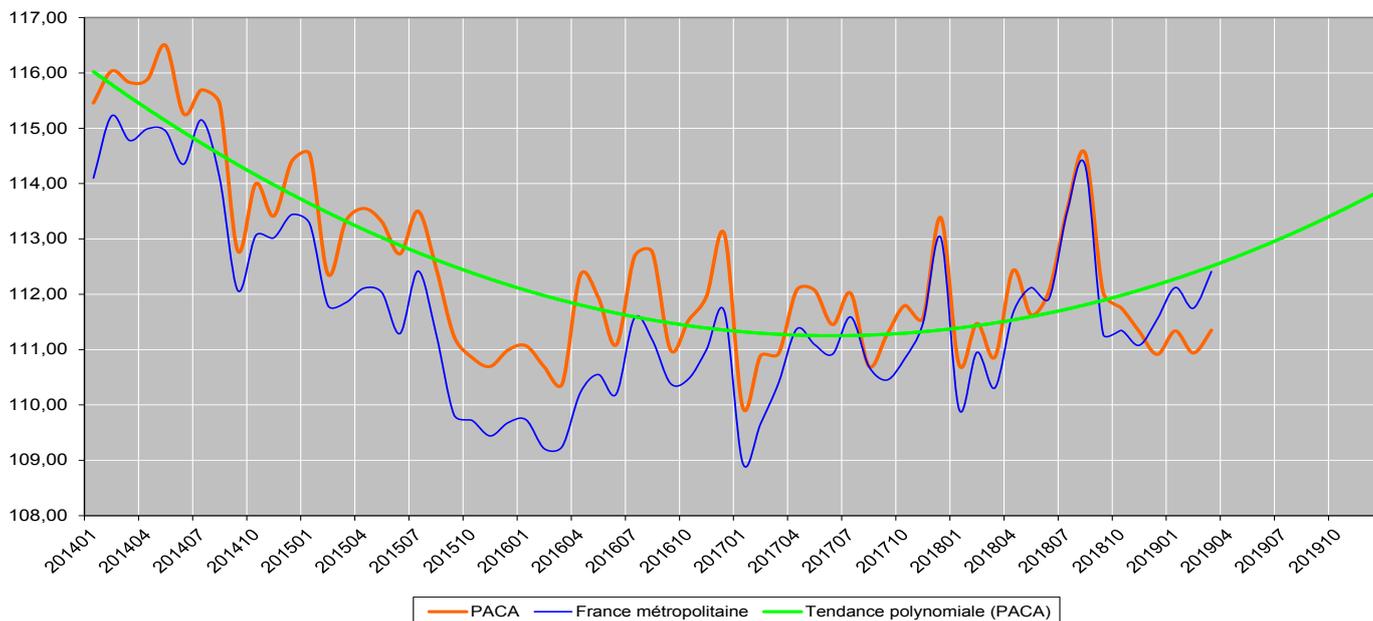
Évolution de la part des énergies dans les immatriculations de VP neufs



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Sans doute en raison de la bonne tenue des véhicules électriques, les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en mars 2019 en PACA n'ont remonté qu'à 111,35 g/km contre 110,94 en décembre 2018 et 110,87 en mars 2018. Les émissions conventionnelles moyennes en PACA restent donc en dessous du niveau constaté à l'échelon national, qui a remonté plus vite depuis la fin de l'année dernière (112,41 g/km à fin décembre). Rappelons toutefois que la nouvelle norme (qui ne vise pas les émissions de dioxyde de carbone, mais celles d'oxydes d'azote, de monoxydes de carbone et de particules) et le protocole d'homologation WLTP (Worldwide harmonized Light vehicles Test Procedures), auront sans doute tendance à faire remonter les émissions conventionnelles de CO₂ en augmentant les consommations affichées.

Évolution des émissions moyennes de CO₂ des VP neufs immatriculés (en g/km)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Méthodologie

Les données présentées ci-dessus sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (RSVERO) qui est une base de données individuelles sur l'ensemble des véhicules routiers à moteur.

Créé par l'arrêté du 25 octobre 2013, il a comme finalité la production de statistiques, d'études ou de rapports d'évaluation des dispositifs de politique publique. Il est alimenté quotidiennement par les données du système décisionnel du système d'immatriculation des véhicules du ministère de l'intérieur (SID-SIV).

Il permet de produire des statistiques sur les immatriculations et le parc de véhicules routiers.

Les véhicules présents dans le répertoire sont la quasi-totalité des véhicules terrestres à moteur :

- les véhicules effectuant du transport de personnes : voitures particulières, voiturettes, motocyclettes (tricycles et quadricycles à moteur compris), cyclomoteurs, autobus et autocars ;
- les véhicules utilitaires : camionnettes, camions, tracteurs routiers, VASP (véhicules automoteurs spécialisés : bennes à ordures ménagères, véhicules pour travaux publics ou industriels, ambulances, camping cars) ;
- les véhicules agricoles (tracteurs agricoles, divers véhicules agricoles) ;
- certains véhicules non motorisés : les remorques ou semi-remorques.

Le répertoire est actualisé quotidiennement avec les opérations envoyées par le ministère de l'Intérieur. Les informations contenues dans le répertoire sont celles figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule :

- l'identification du véhicule : son numéro d'immatriculation, son numéro dans l'ancien système s'il y a lieu, sa date de première mise en circulation, son numéro de série VIN ;
- le type d'opération : première immatriculation, changement de titulaire, destruction, etc. avec la date de l'opération ;
- les caractéristiques du titulaire et/ou du locataire de longue durée ;
- les caractéristiques techniques du véhicule : genre, marque, modèle, carrosserie, etc. ;
- des données complémentaires issues d'enrichissement à des fins statistiques.

Le calcul des émissions moyennes de CO₂ est fait uniquement sur les véhicules personnels et commerciaux. Il est obtenu en faisant la moyenne des émissions déclarées, lesquelles sont basées sur des tests réalisés en laboratoire et ne reflètent pas fidèlement les conditions de circulation. Pour les véhicules n'émettant pas de CO₂, comme les véhicules électriques, cette moyenne est calculée avec une valeur de 0 g/km.

Des sites internet pour en savoir plus...

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html
www.carlabelling.ademe.fr

N'hésitez pas à nous faire part de ce que vous pensez de cette publication en remplissant notre [questionnaire](#).



Pour en savoir plus : www.paca.developpement-durable.gouv.fr
www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

DREAL PACA : 16 rue Antoine Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille Cedex 3 - Tel. : 04 88 22 61 00
Service Connaissance, Aménagement durable et Evaluation (SCADE) / Unité Information Connaissance (UIC)
Réalisation : Bruno Deruaz